Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 030-213000110-20260416-2026_04_16_027-DE

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

N° 27

du CONSEIL MUNICIPAL de
LES ANGLES
réuni en séance publique le 16 avril 2026

Objet :

Proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) de Villeneuve-lès-Avignon – avis

Date de convocation :	3 avril 2026
Date d'affichage :	07 05 2026
Date de publication sous forme électronique :	07 05 2026
Nombre de membres :	
réglementaire :	29
en exercice :	29
présents :	*29*

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à 18 h 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en séance obligatoire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Paul MELY, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : M. Paul MELY, Maire, qui n'a pas pris part à la question n° 6, Mme Monique JOUVE épouse HOFFMANN, M. Laurent DAQUAI, Mme Christel AILHAUD épouse FROC qui n'a pas pris part à la question n° 39, M. Christian BERGES, Mme Jeanine MARMOTTAN épouse DRAY, M. Hervé PILA, Mme Françoise KHATTOU épouse BLANC qui n'a pas pris part aux questions n° 39 et n° 47, M. Jean-Philippe ALTAYRAC qui n'a pas pris part à la question n° 47, Adjoints, Mme Rabia Myriam BENGUEDDA épouse GILLARD qui n'a pas pris part à la question n° 47, M. Jean ISNARD, Mme Catherine LEFERME, M. Joël HAYET, Mme Nathalie MOUTON, M. Christophe BARDIN, Mme Véronique BONZOM épouse SEILER, M. Jean-Luc PONTILLON qui n'a pas pris part à la question n°47, Mme Anne COULONGES, Mme Juana MATEOS épouse DLUBALA, M. Michel MASSA qui n'a pas pris part à la question n° 39, M. Guillaume PICOT, Mme Magalie BRETON, M. Sébastien NEGRIN, M. Alexis PEYROUSE, Mme Capucine FROC, M. Michel MERINDOL, Mme Catherine CLEMENT épouse BUNEL, M. Jean-Marie MICHEL, Mme Anaïs RAMBAUD.

Absents excusés à l'ouverture de la séance : Néant.

Secrétaire : M. Jean ISNARD.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 030-213000110-20260416-2026_04_16_027-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le dispositif des Périmètres Délimités des Abords (PDA) est issu de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (loi LCAP) qui a permis de consacrer le terme « abords », communément utilisé depuis de nombreuses années, en l'inscrivant dans le droit français. Ce dispositif permet, à l'issue d'une procédure spécifique comprenant une enquête publique, de substituer le périmètre dit « des 500 mètres » instituant une protection sur un espace géométriquement défini autour de chaque Monument par une emprise adaptée aux secteurs d'enjeux patrimoniaux, architecturaux, urbains et paysagers, tels que précisés dans l'article L. 621-30 du code du patrimoine.

La création d'un PDA se fonde sur la prise en compte de l'environnement historique, architectural, urbain et paysager des Monuments Historiques, périmètre identifié comme un ensemble cohérent. Elle peut également être motivée en fonction des liens, notamment visuels, entre un ou des monuments historiques et des immeubles environnants.

Par courrier du 20 février 2026, reçu le 2 mars 2026, conformément à l'article L. 621-31 du code du patrimoine, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gard, a sollicité l'avis de la commune concernant le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords des 19 monuments historiques présents sur le territoire de la commune de Villeneuve-lès-Avignon.

Les 19 monuments concernés sont les suivants :

1. Chapelle des Pénitents Gris
2. Chartreuse du Val de Bénédiction
3. École de garçons
4. Église paroissiale
5. Fort Saint André
6. Immeuble, 2 rue Montée du Fort/1 rue du Bourguet
7. Immeuble, rue des peintres/rue de la Tour
8. Immeuble dit Hôtel Calvet ou Hôtel du prince de Conti
9. Immeuble dit Hôtel de Roux
10. Immeuble dit Hôtel Pierre de Luxembourg
11. Immeuble dit palais du Cardinal de Deaux (Livrée de Thurroye)
12. Livrée cardinale de Canilhac dite Hôtel de Montanègues
13. Livrée du Cardinal Arnaud de Via
14. Maison à arcades place de l'Église et rue de l'Hôpital
15. Palais de Giffon
16. Porte de ville
17. Tour Philippe le bel
18. Domaine de Montaut
19. Hospice (Musée).

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 030-213000110-20260416-2026_04_16_027-DE

Il est rappelé que ce périmètre sera créé par le Préfet de Région, sur proposition des Architectes des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la commune ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme.

Aussi, il est proposé de donner un avis favorable à la création d'un Périmètre Délimité des Abords des 19 monuments historiques susmentionnés présents sur le territoire de la commune de Villeneuve-lès-Avignon.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-30 et L. 621-31 ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU le courrier du 20 février 2026, reçu le 2 mars 2026, de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gard, sollicitant l'avis de la commune concernant le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords des 19 monuments historiques présents sur le territoire de la commune de Villeneuve-lès-Avignon ;

CONSIDERANT que la création d'un PDA se fonde sur la prise en compte de l'environnement historique, architectural, urbain et paysager des Monuments Historiques, périmètre identifié comme un ensemble cohérent. ;

CONSIDERANT que les 19 monuments concernés sont les suivants :

1. Chapelle des Pénitents Gris
2. Chartreuse du Val de Bénédiction
3. École de garçons
4. Église paroissiale
5. Fort Saint André
6. Immeuble, 2 rue Montée du Fort/1 rue du Bourguet
7. Immeuble, rue des peintres/rue de la Tour
8. Immeuble dit Hôtel Calvet ou Hôtel du prince de Conti
9. Immeuble dit Hôtel de Roux
10. Immeuble dit Hôtel Pierre de Luxembourg
11. Immeuble dit palais du Cardinal de Deaux (Livrée de Thurroye)
12. Livrée cardinale de Canilhac dite Hôtel de Montanègues
13. Livrée du Cardinal Arnaud de Via
14. Maison à arcades place de l'Église et rue de l'Hôpital

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 030-213000110-20260416-2026_04_16_027-DE

15. Palais de Giffon
16. Porte de ville
17. Tour Philippe le bel
18. Domaine de Montaut
19. Hospice (Musée).

DECIDE de donner un avis favorable à la création d'un Périmètre Délimité des Abords des 19 monuments historiques susmentionnés présents sur le territoire de la commune de Villeneuve-lès-Avignon.

Adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à la délibération :

Le Maire,

MAIRIE DES ANGLES GARD

Paul MELY